

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du mardi 28 janvier 2020**

Le vingt-huit janvier deux mille vingt à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal - rue de la Herse - sous la présidence de Monsieur Yves MARIE, Maire.

Présents :

Yves MARIE, Jack PROUTHEAU, Bruno ALAMICHEL, Michel DAUPTAIN, Pierre COUTURIER, Christian LAPEYRE, Myriam ROUILLARD, Eric TABARINO, Murielle MARINELLI-LAVIGNE, Henri FERRO, Sophie GOUMAZ, Nathalie BIETRY, Lionel GUYOMARD.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Axel TROTIGNON donne pouvoir à Yves MARIE
Sylvie DOUCET donne pouvoir à Henri FERRO
Alexandre DAVAK donne pouvoir à Lionel GUYOMARD

Absents excusés :

Adrienne PETIT, Lydia GALOPIN et Antony DOUEZY

Absents :

Véronique VAUDELLE, Peggy GUILLER, Elodie GRYGULA et David BOURGEOIS

Le Maire nomme Henri FERRO secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Comptes rendus, rapports et courriers divers

Communes :

- Compte rendu de la Commission des travaux du 17 décembre relatif à la géothermie de la salle polyvalente

Communauté de Communes

- Compte rendu du Conseil Communautaire du 19 décembre ;

Divers :

- Procès-verbaux sommaires des séances du Conseil d'administration du CCAS des 18 et 22 décembre ;
- Compte rendu de la séance du SYMVANI du 11 décembre 2019.

Le Maire fait lecture de la liste des documents transmis.

Le Maire précise que la réunion sur la géothermie a permis de lever toutes les interrogations sur le sujet.

II / DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

1. DPU (Droit de Prémption urbain)

Date de dépôt	Notaire	Nom	terrain	Cadastre	Superficie	
14/11/2019	MAITRE MUNOZ	HOUSSU	12 RUE GUY POUILLE	AC 1011	443 m ²	NON EXERCE LE 14/11/2019
22/11/2019	MAITRE PUEYO	PERTHUIS/CARPENTIER	FAUBOURG DE LA BRETONNIERE	AC 663/755	1334 m ²	NON EXERCE LE 22/11/2019
03/12/2019	MAITRE MUNOZ	DUNAS	7 RUE DE L'ARSENAL	AC 572	150 m ²	NON EXERCE LE 03/12/2019

2. Dépenses comprises entre 500,00 € HT et 25 000,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
CHAUVET	Entretien matériel (montant annuel)	Espaces verts	3 333.33	4 000.00	FCT
PACKEMBAL	Sacs poubelle	CTM et Mairie	540.95	649.14	FCT
GALLARDONNAISE DE RENOVATION	Entretien couverture	Presbytère	638.58	702.44	FCT
COBALYS	Paillis, terreau, anti limace	Espaces verts	976.90	1 089.09	FCT
ABPOST	8 isoaloirs	Bureaux 1 et 2	1 493.00	1 791.60	INV
MAGNANI AGENCEMENT	Fenêtres et porte d'entrée	Epicerie Solidaire	7 035.00	8 442.00	INV
LA CHARPENTE COURVILLOISE	Remplacement passerelle	Parc des Oseraies	3 917.56	4 701.07	INV
LEROY MERLIN	Matériaux création école de Musique	Bâtiment Germonval	7 000.00	8 400.00	INV

Le Maire fait lecture de la liste des achats.

Il ajoute qu'il s'agit de la petite passerelle du parc des Oseraies, près de la rivière, à l'entrée du plan d'eau. La grande passerelle, sur le plan d'eau, a été changée en 2019.

III / DECISIONS – DELIBERATIONS

1. Suppression d'un poste d'Adjoint au Maire

Madame la Préfète a accepté la démission d'Antony DOUEZY de ses fonctions d'Adjoint au Maire qui a conservé son mandat de Conseiller Municipal.

Compte tenu de l'échéance proche des prochaines élections municipales, le Maire propose la suppression d'un poste d'adjoint.

Le Maire renouvelle l'hommage qu'il avait rendu à Antony DOUEZY lors du précédent Conseil pour son investissement et ses qualités. Le Maire annonce qu'Antony DOUEZY figure sur une liste candidate aux élections municipales de sa nouvelle commune, ce qui démontre que son engagement citoyen d' élu est resté fort après ses deux mandats passés à Gallardon.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la suppression du poste correspondant d'Adjoint au Maire.*

2. Contrat d'assurance des risques statutaires – habilitation Centre de Gestion d'Eure-et-Loir

La Commune est actuellement adhérente au contrat d'assurance groupe souscrit par le Centre de gestion 28, couvrant les risques financiers encourus à l'égard du personnel communal en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Le contrat actuel de la Commune couvre : les décès, les accidents de service, la maladie professionnelle, la longue maladie, la maladie ordinaire (franchise de 15 jours). Le traitement brut indiciaire et la NBI servent de base pour la cotisation et le remboursement. Pour 2019, la cotisation s'est élevée à 44 741,31 €.

Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2020. Le CDG 28 va donc lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence pour signer un nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2021.

Sur le principe du groupement de commandes, ce nouveau contrat offrira a minima les mêmes avantages que le contrat actuel avec un taux mutualisé et garanti.

A cet effet, le CDG 28 recense les collectivités qui souhaitent entrer dans ce processus de consultation et ainsi déléguer au CDG 28 la passation de ce contrat d'assurance.

Le Maire précise que cette assurance est nécessaire. La Commune n'est, en effet, pas en mesure de supporter les frais d'évènements graves (longue hospitalisation, décès, ...).

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :*

- Décide de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.

- Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

■ agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accident/maladie imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption, Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office.

■ agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Grave maladie, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée: 4 ans

Régime: capitalisation.

3. Demande de subvention au titre du FDI 2020

Réhabilitation d'un local communal en vue de l'ouverture d'une « épicerie solidaire »

Les plans ont été arrêtés. Les dossiers de travaux, de mise en accessibilité et de sécurité incendie ont été montés et déposés respectivement à la DDT et à la Préfecture.

Les travaux se dérouleront sur le premier trimestre 2020 pour une ouverture prévue en juin.

Les travaux sont commencés, mais les coûts inhérents en régie ne sont pas subventionnables et ne sont donc pas inscrits dans la demande de subvention présentée.

Jack PROUTHEAU se renseigne sur les suites données à la réunion avec les Communes voisines dont les administrés sont concernés. Le Maire précise que seules deux communes étaient représentées et qu'à ce jour, aucun retour n'a été fait. Cette situation semble montrer que ces communes ne souhaitent pas être partenaire du projet.

Plan de financement

REHABILITATION D'UN LOCAL EN VUE DE L'OUVERTURE D'UNE "EPICERIE SOLDAIRE"	
montant estimé de l'investissement (HT) :	7 628,53 €
Commune	2 407,27 €
Etat (DETR) : 20 %	1 525,71 €
Etat (DSIL) : 20 % (sur un montant de 7 035 € HT : changement des fenêtres et porte)	1 407,00 €
Département (FDI) : 30 %	2 288,56 €
financement :	68,44%

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter du Département au titre du **FDI 2020**, pour les travaux de réhabilitation d'un local communal en vue de l'ouverture d'une épicerie solidaire, **une subvention de 2 288,56 €** correspondant à 30 % d'un montant total de travaux de 7 628,53 € HT.

4. Demande de subvention au titre du FDI 2020

Travaux de voirie : Création de bateaux

Création de bateaux	Total :	4 851,60 €
45 B faubourg de la Bretonnière : Départementale 32		1 932,60 €
4 rue du Trou au lièvre		2 919,00 €

Plan de financement

TRAVAUX DE VOIRIE : CREATION DE BATEAUX	
montant estimé de l'investissement (HT) :	4 851,60 €
Commune	3 396,12 €
Département (FDI) : 30 %	1 455,48 €
financement :	30,00%

Le Maire remercie Jack PROUTHEAU qui s'est occupé du sujet.

Pierre COUTURIER évoque la construction au 196 route de Maintenon. Jack PROUTHEAU répond qu'il n'y a pas de besoin puisque le trottoir est en pan coupé.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter du Département au titre du **FDI 2020**, pour des travaux de voirie **une subvention de 1 455,48 €** correspondant à 30 % d'un montant total de travaux de 4 851,60 € HT.

5. Création d'un poste d'adjoint administratif à raison de 17h30 hebdomadaires

Dans le cadre de la restructuration des services accueil/état civil et secrétariat, opérée au dernier trimestre 2018, le deuxième agent à plein temps de l'accueil/état civil a été remplacé par un agent à 10h30/semaine. Or, les entretiens professionnels d'évaluation ont fait apparaître des manques et une problématique. En effet, le principe de binôme de remplacement du service urbanisme reste à mettre en place, la saisie du logiciel cimetière est actuellement faite par l'élue en charge (mission dévolue à un agent), enfin l'articulation de l'accueil à trois s'effectue difficilement (problème de relais d'information pour le suivi des dossiers).

Le Maire rappelle le principe de suppléance de l'ensemble des services administratifs pour assurer un minimum de service en l'absence du personnel spécialisé.

Le Maire a validé le principe de formation d'un groupe de travail (les 4 agents administratifs concernés) pour réfléchir sur une proposition de planning permettant d'inclure les nouvelles missions tout en permettant à chaque agent de pouvoir travailler dans les meilleures conditions.

Pour assurer ces nouvelles missions, le Maire propose d'augmenter à 17h30 le temps de travail hebdomadaire de l'actuel agent à 10h30. Les agents disposent donc de 7 h supplémentaires pour cette nouvelle répartition des missions.

Cette nouvelle organisation sera effective en avril.

Sophie GOUMAZ précise que la saisie sur le logiciel est quasiment à jour. Ce sera finalisé avant la fin du mandat. Les informations sont partagées avec les agents du service Accueil/Etat civil.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la création d'un poste d'adjoint administratif à raison de 17h30 hebdomadaires et pour inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé.

6. Suppressions de postes

Comme suite à l'augmentation des horaires d'ouverture du public de la bibliothèque municipale à compter du 1^{er} janvier 2020 et la création/nomination des postes correspondants, il convient de supprimer les postes antérieurs des agents concernés.

Les CT/CHSCT, réuni le 26 septembre 2019, a donné un avis favorable à leurs suppressions.

Le Maire ajoute que l'augmentation des horaires d'ouverture au public de la bibliothèque donne satisfaction aux utilisateurs.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la suppression des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à raison de 18h00 hebdomadaires ;
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à raison de 18h00 hebdomadaires.

et pour adopter conformément, la modification du tableau des effectifs.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Situation actuelle (depuis le 12/10/2019)			Situation future (à compter du ./01/2020)		
Grades	Postes		Grades	Postes	
	Existants	Pourvus		Existants	Pourvus
<u>Filière Administrative</u>			<u>Filière Administrative</u>		
Attaché principal	1	1	Attaché principal	1	1
Attaché	0	0	Attaché	0	0
Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	1	1	Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	1	1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl	0	0	Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl	0	0
Rédacteur	0	0	Rédacteur	0	0
Adj adm Principal 1 ^{ère} cl	1	1	Adj adm Principal 1 ^{ère} cl	1	1
Adj adm Principal 2 ^{ème} cl	1	1	Adj adm Principal 2 ^{ème} cl	1	1
Adj adm	3	2	Adj adm	4	2
<u>Filière technique</u>			<u>Filière technique</u>		
Technicien principal 2 ^{ème} cl	0	0	Technicien principal 2 ^{ème} cl	0	0
Technicien	1	1	Technicien	1	1
Agent de maîtrise princ	1	0	Agent de maîtrise princ	1	0
Agent de maîtrise	2	2	Agent de maîtrise	2	2
Adj tech Principal 1 ^{ère} cl	3	3	Adj tech Principal 1 ^{ère} cl	3	3
Adj tech Principal 2 ^{ème} cl	6	5	Adj tech Principal 2 ^{ème} cl	6	5
Adj tech	7	5	Adj tech	7	5
<u>Filière Animation</u>			<u>Filière Animation</u>		
Animateur	0	0	Animateur	0	0
Adj anim Principal 1 ^{ère} cl	2	2	Adj anim Principal 1 ^{ère} cl	2	2
Adj anim Principal 2 ^{ème} cl	4	3	Adj anim Principal 2 ^{ème} cl	4	3
Adj anim	6	4	Adj anim	6	4
<u>Filière Culturelle</u>			<u>Filière Culturelle</u>		
Assistant Conserv Pat	2	1	Assistant Conserv Pat	1	1
Adj Patri Principal 1 ^{ère} cl	1	1	Adj Patri Principal 1 ^{ère} cl	1	1
Adj Patri Principal 2 ^{ème} cl	3	1	Adj Patri Principal 2 ^{ème} cl	2	1
Adj Patrimoine	0	0	Adj Patrimoine	0	0
<u>Filière Police</u>			<u>Filière Police</u>		
Chef de service PM	0	0	Chef de service PM	0	0
Brigadier Chef Principal	1	1	Brigadier Chef Principal	1	1
Brigadier	0	0	Brigadier	0	0

Catégorie A : 1
Catégorie B : 3
Catégorie C : 41 dont 10 postes vacants
45 postes existants dont 35 pourvus

Postes vacants :

- Agent de maîtrise principal (après la nomination au grade de technicien stagiaire en juin 2019): suppression à prévoir après titularisation sur le grade, a priori à compter du 10 juin 2020
- Adjoint d'animation à TC (mise en disponibilité à compter du 1^{er} août 2018)
- Deux postes d'adjoints techniques suite à retraite : dans l'attente de nouveaux recrutements

A supprimer après nomination suite aux avancements de grade :
(Suppressions demandées au CT/CHSCT du 30 janvier 2020)

- ✓ Adjoint administratif à TC
- ✓ Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TC
- ✓ Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à TC
- ✓ Adjoint d'animation à TC
- ✓ Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à raison de 21h/semaine

A supprimer après nomination sur le poste (mars 2020)
(Suppression demandée au CT/CHSCT du 30 janvier 2020)

- ✓ Adjoint administratif à raison de 10h30/semaine

IV / QUESTIONS DIVERSES

Recrutement d'un agent d'entretien au gymnase et au dojo

Ce recrutement est consécutif du départ à la retraite fin février de l'agent en place.

Par ailleurs, ce poste sera doublé par la mise à disposition du logement de gardien du CTM (Centre Technique Municipal) pour assurer l'ensemble des astreintes techniques quotidiennes sur le territoire de la Commune, missions actuellement portées par les élus, notamment Jack PROUTHEAU. L'occupation du logement sera par ailleurs de nature à sécuriser le site du CTM. Le recrutement sera effectif au 3 février.

Jack PROUTHEAU se renseigne sur le devenir du logement actuel de gardien du gymnase. Le Maire rappelle la récupération de la salle de musique (salle bleue) de la salle polyvalente dans le cadre de la mise aux normes de la cuisine. A cet effet, les anciens bureaux de l'ancienne imprimerie, au-dessus du CTM, seront réaménagés pour accueillir l'ensemble de l'activité d'Espace Libre. L'actuel logement du gardien du gymnase pourra servir provisoirement à l'association dans la perspective où les travaux des nouveaux locaux ne seraient pas terminés avant la fermeture de la salle polyvalente. Ce pavillon présente l'intérêt d'être isolé vis-à-vis du voisinage immédiat. Enfin, des travaux de rafraîchissement seront ensuite à prévoir avant une éventuelle location.

Réfection route de Maintenon

Murielle LAVIGNE-MARINELLI s'informe sur la réfection de la route de Maintenon.

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une route départementale et que c'est donc le Conseil Départemental qui traite le sujet.

Le Maire distingue deux secteurs :

- Du château du Mesnils à Baglainval : sera traité au printemps 2020
- De Gallardon au château du Mesnil : Le Maire a alerté le Conseil Départemental sur l'état de la déplorable de la route. Les services du Conseil département ont pris en compte la demande pour l'inscrire dans leur programmation.

Propreté de la rivière derrière la salle polyvalente

Myriam ROUILLARD se renseigne sur les modalités d'entretien.

Le Maire évoque les problèmes d'incivilité récurrents. Concernant les rivières, c'est normalement au SMVA de traiter le sujet.

Depuis le départ de Julie LECOMTE, le Maire l'a remplacé comme représentant de la Communauté de Communes au syndicat. Il rappelle les besoins de gestion des crues de l'Ocre. Il s'agit d'effectuer des travaux en amont, entre Ecrosnes et Gallardon, pour créer une zone d'expansion des crues qui protégera Gallardon et minimisera les crues sur la Commune. Ces travaux sont programmés dans le courant de l'été 2020. Ce projet est en gestation depuis 2001.

Le Maire évoque la gestion des vannages par le SMVA qui s'est sensiblement améliorée, limitant également le risque d'inondation.

Il est rappelé l'obligation de l'entretien des berges par les riverains.

Urban Trail de Gallardon – 1^{er} février

Nathalie BIETRY remercie les services techniques pour la mise en place des panneaux. Le Maire précise que les illuminations ont été prolongées pour que la ville soit mieux éclairée lors de cet événement.

Prochain Conseil Municipal

Pierre COUTURIER souhaite connaître la date du prochain Conseil Municipal. Le Maire répond qu'il se tiendra probablement début mars pour permettre à l'actuel Conseil de voter le Compte Administratif. Le Maire évoque les résultats financiers très satisfaisants de la Commune. En particulier, la capacité d'autofinancement nette (CAF nette) s'est très sensiblement améliorée. Cette situation permet d'être serein quant au financement de nos investissements à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire clôt la séance et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation.

La séance est levée à 21h32.

 Le Maire
Yves MARIE